

tions financières se font concurrence l'une à l'autre, pour réaliser six pour cent en faveur de leurs actionnaires, il faut que la signification du mot monopole ait changé dernièrement. La banque en Angleterre et en Ecosse, et aussi en Irlande, est une affaire payante. Il n'en est certainement pas de même au Canada, ainsi que me le faisait remarquer un jour un éminent banquier de Londres, qui examinait la marge étroite de nos profits.

Nous avons eu la bonne fortune, ainsi que le constate le rapport, de n'avoir pas eu à subir cette année de perte considérable, et le chiffre total des pertes auxquelles nous avons dû faire face n'a pas été bien grand. Mais il est impossible de traverser une année comme l'année dernière, sans être affecté par quelques unes des nombreuses faillites qui se sont produites alors.

Dans le cours de l'année écoulée, 65 des clients de la banque ont failli ou sont tombés en difficulté. Le montant qu'ils nous devaient était de \$504,000. Dans 42 cas, les garanties en notre possession nous laissent sans perte. Pour la balance, nous aurons à subir une certaine perte d'argent, perte qui, comme vous le dit le rapport, est inférieure à la moyenne habituelle.

Je ne considère pas ce résultat comme peu satisfaisant, lorsqu'on se rend compte que le montant total des prêts et escomptes passés dans nos livres pendant l'année, se chiffrait par au delà de quatre-vingt dix millions.

Il est toujours intéressant pour nous de noter les causes d'embarras financiers chez nos commerçants, et il est peut-être bon que je fasse ressortir les causes des faillites qui se sont produites l'an dernier, en vue de placer quelques bouées ou quelques fanaux, dans le but de guider ceux qui actuellement naviguent sur l'océan commercial :—

Le fait de s'être consacré à la poursuite d'affaires autres que ses propres affaires, a été une cause de faillite ;

La tentative de faire un commerce de gros avec un capital convenable pour un commerce de détail, en a été une autre ;

La tentative de faire de l'argent au moyen d'achat de propriétés et de construction, au lieu de se livrer à sa propre industrie, en a été une autre ;

Pousser et conduire, avec négligence, une affaire pour laquelle on a toute la compétence voulue, en a été une autre ; s'engager dans un commerce d'exportation de l'autre côté de l'Atlantique, sans connaissances pratiques et sans expérience, en a été une autre ; (un préjugé vraiment populaire chez ces jeunes gens qui vivent en dehors des centres commerciaux, c'est qu'il y a des fortunes immenses à réaliser dans le commerce d'exportation.) Le public mont-réalais connaît mieux que cela.

La négligence apportée à la gestion de ses affaires pour s'occuper de politique a été une autre cause d'embarras financiers ;

Le crédit accordé sans réflexion et sans jugement en a été une autre ;

Enfin—mais je suis loin d'avoir épuisé la série—la trop grande facilité d'emprunter de l'argent et l'emprunt pratiqué dans plusieurs banques à la fois : voilà encore une autre cause.

L'expérience de l'année dernière ne fait que confirmer celle des trente dernières années, à savoir que les faillites commerciales dans quatre-vingt-dix-neuf cas sur cent peuvent être évitées

par la prudence, le sens commun, l'habilité et l'intelligence.

Les vieilles maximes du commerce sont toutes aussi vraies aujourd'hui qu'au temps jadis. Les discours que nous entendons parfois sur la disparition des anciennes méthodes et l'avènement des méthodes commerciales nouvelles ne sont que des billevesées. Il serait tout aussi sensé d'affirmer que ces temps modernes ont bouleversé les lois de la gravitation.

#### TERRENEUVE

Au cours de l'année, nous n'avons pas eu de crise de banques au Canada ; nous n'avons pas eu non plus à enregistrer la faillite d'une banque par actions. Mais notre colonie-sœur de Terre-Neuve a traversé une crise et les affaires se sont trouvées presque complètement paralysées, à la suite de la faillite des deux seules banques faisant affaires dans l'Ile.

En ce qui concerne ces dernières, il est bon de remarquer que si Terre-Neuve avait été admise à entrer dans la Confédération Canadienne, ses banques auraient été soumises à l'opération de la loi et du système de banque, que l'on considère comme étant le plus parfait qui fonctionne sur ce continent.

Cette législation spéciale aurait eu un effet conservateur et préventif : il était difficile qu'il en fût autrement. Son influence se serait fait sentir profondément non seulement dans les méthodes des banques, mais encore se serait étendue à tous les intérêts commerciaux de l'Ile. Et cette influence eut été tellement prépondérante, suivant mon propre jugement, qu'elle eut contribué à développer les ressources de la colonie dans les meilleures conditions possibles, en provoquant la création d'entreprises commerciales sérieuses, en établissant et en patronnant des méthodes droites d'affaires, et en rendant ainsi absolument impossible le soupçon même d'une calamité comme celle qui s'est abattue dernièrement sur cette colonie.

Je sais qu'il y a eu des faillites parmi les banques du Canada et qu'il n'existe pas de loi qui puisse prévenir une mauvaise administration et ses conséquences. Mais les faillites de banques, en Canada, ont été peu nombreuses, et surtout comparativement à leur nombre et la circulation des billets en circulation est tellement bien garantie que personne n'a éprouvé de pertes de ce chef, depuis de longues années, même dans le cas de faillites les plus graves.

En envisageant sous d'autres aspects l'union entre Terre-Neuve et le Canada ; bien que cette question empiète sur le domaine de la politique, je dois prendre la liberté de dire que bien que l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération eut sans doute été à l'avantage du Canada, la balance des avantages (sous tous les rapports) aurait été immensément en faveur de Terre-Neuve,

Avec tous les défauts de notre gouvernement et de nos institutions, il ne fait pas de doute dans l'esprit de ceux qui ont étudié le sujet avec impartialité, que la Confédération Canadienne est la partie la mieux gouvernée du continent américain, qui a la meilleure constitution, les lois les plus équitables, le meilleur système judiciaire, qui jouit de la plus solide prospérité et de la liberté la plus rationnelle.

L'une des banques de Terre-Neuve—la Commerciale—a eu un compte avec nous pendant un grand nombre d'années

et ses opérations ont été parfaitement satisfaisantes. Par suite de sa subite cessation de paiement, sans le plus léger symptôme qui dénonçât le fait d'avance, nous subissons, je suis désolé de le dire, une perte légère.

#### Apparence des affaires en général.

Le Rapport des Directeurs a touché à un fait bien connu, c'est que l'an dernier a été une année de forte dépression commerciale, où les bénéfices ont été exceptionnellement réduits ou complètement nuls dans de nombreuses branches de commerce. Et si nous avons passé une année de crise comme celle-là avec un si petit nombre de faillites, nous en sommes redevables à notre système de banque et de commerce.

Je suis incliné à croire que les banques, après tout, exercent une influence modératrice sur leurs clients et développent ainsi des habitudes de sage prévoyance et de prudence en décourageant les spéculations hasardeuses, en introduisant un meilleur système pour l'octroi du crédit, et en favorisant, généralement, le développement d'une prospérité plus solide, plus sûre et plus durable. Je suis convaincu que les banques devraient tendre à ce but, et je crois qu'en général elles visent à ce résultat.

Les banques ne peuvent pas contrôler les prix, ni prévenir les pertes provenant de la baisse continuelle des articles de consommation générale. Mais elles peuvent, lorsqu'on leur demande de fournir le moyen de faire des opérations de commerce, régulariser les montants des emprunts d'argent de manière à ce que, s'il y a lieu, les pertes subies par leurs clients affectent l'emprunteur dans une proportion raisonnable en rapport avec ses moyens, sans le conduire directement à la ruine. Je ne puis d'ailleurs parler qu'en termes généraux et d'une influence agissant continuellement dans un sens modérateur. Il se présentera des cas individuels de folle spéculation, en dépit de tous les efforts que pourrait faire une banque pour les enrayner. Et, comme tant d'autres, souvent les banquiers oublient de mettre en pratique leurs propres règlements.

Quant aux différentes branches d'affaires du pays, on constate avec satisfaction l'augmentation constante de nos exportations. Les articles principaux d'exportation ont obtenu, l'an dernier, de très bons prix. Il est bien possible, toutefois, que les producteurs obtiennent de bons prix et que les marchands et exportateurs perdent de l'argent. En somme, ces derniers n'ont pas eu beaucoup à se plaindre, bien que les vexations et les restrictions déraisonnables qui ont pesé sur notre commerce de bétail vivant l'aient rendu réellement peu profitable. De fait, l'an dernier et peut-être il y a deux ans, ce commerce s'est fait à perte ; toutefois, les perspectives sont un peu plus favorables en ce moment. Cependant tout ce commerce d'exportation de bétail vivant ne vaut pas beaucoup mieux qu'une loterie comme résultats pour l'expéditeur, dans les conditions actuelles du marché en Angleterre.

#### Bois et autres produits manufacturés.

En ce qui concerne les produits de nos forêts, on devrait chercher constamment à ne les exporter qu'après leur avoir fait subir le plus de travail de transformation possible, dans le pays même. L'exportation de billots est une